AGRICULTURE BIOLOGIQUE / *Base de données animaux bios.*

Ouverture de la base de données publique des animaux en agriculture biologique

A l'instar du site du GNIS (ou nouvellement SEMAE) www.semence-biologique.org recensant les semences disponibles en agriculture biologique, la base de données « animaux biologiques » (exigence de l'article 26 du RUE 2018/848), est en ligne depuis le 28 avril sur le site internet : www.animaux-biologiques.org. Cette plateforme permet d'acheter, de vendre ou de demander une dérogation pour acheter des animaux en conventionnel.

Seuls les volets «consultation» et «publication» des offres sont disponibles pour l'instant. Tout opérateur ayant des animaux bios à vendre peut ainsi déposer une offre gratuitement sur cette base et toute personne souhaitant acheter des animaux biologiques peut consulter les offres disponibles près de chez elle. L'INAO encourage tous les opérateurs à utiliser dorénavant cette base de données.

Le volet «demande de dérogation» pour l'achat d'animaux non biologiques n'est pas encore disponible, étant toujours en construction.

Pendant cette période de transition, l'INAO ne pourra donc pas instruire de demande de dérogation pour l'achat d'animaux non biologiques, hors circonstances exceptionnelles.

Cela ne change donc rien aux règles de gestion mises en place depuis le début de l'année, dans la continuité du règlement précédent.

En parallèle, l'INAO va déployer une communication relative à la mise en place de cet outil.

Cette première version est appelée à évoluer ; toute remontée terrain est la bienvenue et permettra à l'INAO d'améliorer et de répondre au mieux aux besoins des opérateurs.

Vous pouvez envoyer vos remontées, vos remarques et vos questions à l'adresse mail suivante : animauxbio@inao.gouv.fr dédiée à cet outil.

Contact

Pôle Innovation et Systèmes de Production
(cf page 19)